

SOUTIEN À LA COORDINATION

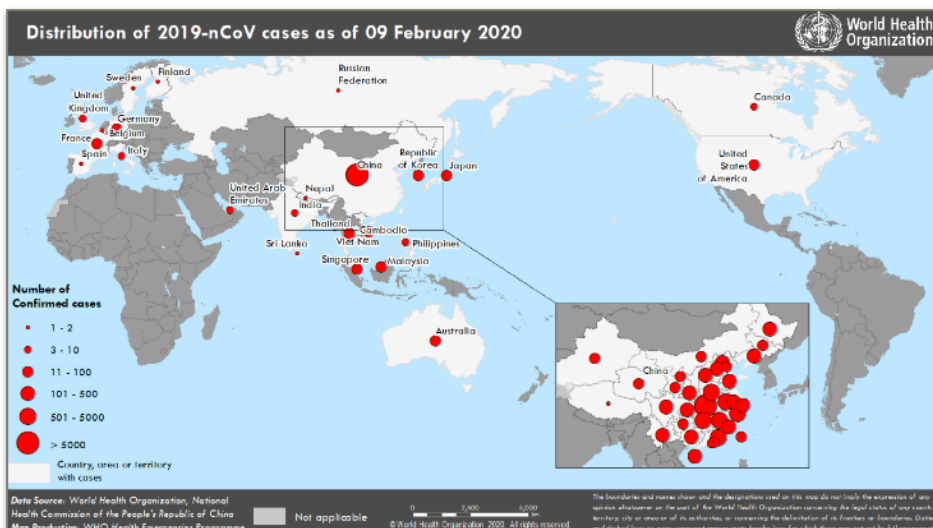
POINT DE SITUATION #1

Événement concerné : Épidémie liée au Coronavirus (2019-nCov)
Bulletin PrioritéStraTJ 2019-nCov n°001 du 09 février 2020

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a été alertée de plusieurs cas de pneumonie suspects dans la ville chinoise de Wuhan (11 millions d'habitants) le 31 décembre 2019. Le 7 janvier 2020, les autorités chinoises ont confirmé qu'il s'agissait d'un nouveau coronavirus (une famille de virus particulière) d'où le nom attribué « 2019-nCoV » (n pour nouveau et CoV pour Coronavirus). Le 30 janvier 2020, l'OMS déclarait que cette épidémie constituait désormais une urgence de santé publique de portée internationale.

Ce coronavirus a la particularité de pouvoir se transmettre de l'animal à l'homme, mais également de l'homme à l'homme. L'actuelle épidémie serait partie d'un marché public de Wuhan et rappelle l'épisode de SRAS (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère) de 2003, qui avait infecté plus de 8000 personnes dans le monde et causé la mort de plus de 700 autres.

Aujourd'hui, plus d'un mois après l'alerte officielle de l'OMS, le nombre de personnes infectées dépasse les 37 000 tandis que le nombre de décès approche les 900 personnes.



Bilan 09 février 2020
(Source : OMS - Situation Report #20)

Au plan mondial :
37 558 cas confirmés

En Chine :

- 37 251 cas avérés,
- 6 188 cas sévères,
- 812 morts

Autres pays :

- 307 cas confirmés,
- 24 pays touchés,
- 1 mort

Urgence de santé publique de portée internationale : il s'agit d'une déclaration de l'OMS survenant lorsque « *un événement extraordinaire dont il est déterminé qu'il constitue un risque pour la santé publique dans d'autres États en raison du risque de propagation internationale de maladies et qu'il peut requérir une action internationale coordonnée* ». Depuis la mise en place du Règlement Sanitaire International, cette déclaration n'a été faite qu'à 6 reprises.

Épidémie versus pandémie : on parle de pandémie dans le cas d'une propagation mondiale d'une nouvelle maladie. À l'heure actuelle, l'OMS considère que l'épisode de pneumonie virale lié au coronavirus 2019 n-CoV reste une épidémie à foyers multiples, et non une pandémie.

SOUTIEN À LA COORDINATION

FICHE ACTION #1

Événement concerné : Épidémie liée au Coronavirus (2019-nCov)
Bulletin PrioritéStraTJ 2019-nCov n°001 du 09 février 2020

À ce stade de l'épidémie, deux mots s'imposent pour les personnes en charge de la sécurité civile dans les municipalités : **vigilance et anticipation.**

VIGILANCE : L'urgence de santé publique de portée internationale signifie qu'il existe un risque de propagation mondiale de l'épidémie, favorisée par les déplacements internationaux, les rassemblements et autres activités liés au fonctionnement de la société moderne. Être vigilant à ce stade peut consister à s'informer régulièrement sur l'évolution de la situation, car l'épidémie est appelée à évoluer durant plusieurs mois.

À cet effet, il est important d'identifier les canaux d'information sûrs (site de l'OMS, site de Santé Canada, site de Santé Québec...) de façon à éviter toute fausse information qui pourrait, si elle était relayée par des employés ou des élus, décrédibiliser l'organisation municipale.

En outre, une attention particulière pourrait être portée sur les médias sociaux en lien avec la municipalités de sorte à détecter tout contenu ou échange inadapté en relation avec l'épidémie.

ANTICIPATION : Elle peut, dans un premier temps, consister à réfléchir aux deux premiers piliers de la sécurité civile (Prévention et Préparation) appliqués à l'organisation municipale.

1°) Comment faire pour **prévenir** la contamination de mes employés ?

- Informer les employés sur la réalité de la situation à échéance régulière,
- Informer les employés sur les façons de se protéger (Lavage des mains, hygiène respiratoire),
- Aménager la zone d'accueil pour limiter les risques de transmission du virus (distance, écran),
- Placer des distributeurs de solution antiseptique et des affiches invitant au lavage des mains,
- Etc.

2°) Comment **préparer** l'organisation à être résiliente en cas d'apparition de cas au plan local ?

- Établir un Plan de Continuité d'Activité comprenant plusieurs niveaux de mise en oeuvre,
 - Définir les actions indispensables à maintenir par la municipalité selon le niveau atteint,
 - Définir les tâches pouvant être différées ou réalisées à distance selon le niveau atteint,
 - Documenter les processus clés afin de faire face à un taux d'absentéisme anormal,
- Définir les moyens de communication qui permettront, si besoin, d'informer les citoyens,
- Etc.

Ces pistes de réflexion peuvent être partagées en comité restreint ou au sein du comité municipal de la sécurité civile. Mener une étude à ce stade de l'épidémie, sans les facteurs d'urgence et de panique, peut vous permettre d'aborder plus sereinement la situation si des cas devaient survenir au Québec dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

Quelle que soit l'évolution à venir, PrioritéStraTJ reste à vos côtés pour vous accompagner.
Pour toute question, vous pouvez nous contacter au 450 - 845 - 9111.